



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 38/2025

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT GRATUITE D'ACCES
A LA MAISON FORTE DE HAUTETOUR, A LA CURE
ET AU MUSEE D'ART SACRE DE ST NICOLAS
DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE
LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU l'arrêté n°51/2024 du 18/12/2024 portant modification des tarifs culturels pour l'exercice 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025, les entrées au Musée d'Art Sacré de St-Nicolas, à La Cure et à la Maison Forte de Hautetour seront gratuites ;

Article 2 :

Monsieur le Maire et Madame la comptable publique assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 27 juin 2025



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 27-06-25
Télétransmis en Sous-Préfecture le 27-06-25

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33